

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du jeudi 7 avril 2022 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon)

I. Ordres du jour

Sujet I.02	Point d'avancement sur les groupes de travail	3
Sujet I.03	Site internet CODEP	4
Sujet I.04	1 ^{ère} édition du festival de l'eau	4
Sujet I.05	Date assemblée générale CODEP69	5
Sujet I.06	Tour de table	5

----- Début de la séance (19h45) -----

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (6) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) AUDOUY Patricia (secrétaire) BARDASSIER Laurent (administrateur) BERTIN Vincent (administrateur) CARRION Denis (administrateur) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes)</p> <p><u>Présidents de commissions présents (5) :</u> CORDIER Frédérique (apnée) THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) PHILIPPS Benoit (souterraine) CAILLON Patrick (tir sur cible) GROSBOIS Guy (président adjoint technique)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) JAVILLIEY Alain (trésorier) SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et commission enfants/jeunes) CORDIER Hervé (administrateur) GAY Valérie (administrateur) LAFONT Catherine (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> POTHE Franck (archéologie) FANTON Henri (audiovisuelle) FOURNIER Brigitte (biologie/environnement) DUFOUR Stéphane (nage avec palmes)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> CURE Anne-Edith (administrateur) DELCAMBRE Thierry (administrateur) GIRAUD Olivier (administrateur) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes) SURROCA Jérôme (vice-président)</p> <p><u>Présidents de commissions absents :</u> LEAL RODRIGUEZ Diana (hockey subaquatique) ARROYO Hélios (pêche sous-marine) DOMAS Charles (technique)</p>
--	--

Le quorum n'est pas atteint : 6 membres du comité directeur présents – Quorum atteint quand 1/3 des membres présents.

En conséquence de l'absence de quorum, la réunion du comité directeur peut se dérouler normalement mais ne pourra délibérer à aucune résolution ni décision.

Sujet I.01 **Budget prévisionnel des commissions et du CODEP69**

Point qui sera reporté du fait de l'absence d'Alain JAVILLIEY à cette réunion du comité directeur et de plus certaines commissions n'ont pas transmis leur budget prévisionnel. Une visioconférence sera programmée pour présenter le budget global, le budget des commissions et du CODEP.

Rappel : Le CODEP69 ne finance pas des actions intra clubs mais celles-ci peuvent être financées par l'ANS.

Il est demandé d'équilibrer les budgets entre la participation des personnes et la participation du CODEP.

Sujet I.02 **Point d'avancement sur les groupes de travail**

***Fiches pratiques** (Référénts : Denis CARRION, Thierry BEAUDIQUEZ, Vincent BERTIN, Laurent BARDASSIER, Renaud HELSTROFFER)

Une commission a travaillé sur les fiches pratiques à destination des actuels ou nouveaux présidents pour les aider dans l'organisation de leurs associations. Ces fiches sont disponibles sur le site du CODEP69 (statuts, règlement intérieur, procès-verbaux, assemblée générale, gestion comptable..) : <https://www.codep69-ffessm.fr/documents/category/25-documents-administratif>

Laurent BARDASSIER a finalisé la fiche sur la gestion de la trésorerie dans une association.

***Promotion** (Référente : Pascale SENTENAC)

- Un polo « je suis encadrant(e) » du Rhône avait été réalisé il y a quelques années. Une nouvelle commande a été faite et ces polos ont pu être remis aux nouveaux initiateurs lors de la session d'examen du 3 avril 2022.

- L'achat de chemises avec le logo du CODEP69 pour le comité directeur et les présidents de commission est en cours.

***Newsletter** (Référénts : Pascale SENTENAC, Thierry BEAUDIQUEZ, Jérôme SURROCCA, Renaud HELSTROFFER)

La newsletter prévue pour fin février 2022 n'a pu être réalisée.

***Projet tarifs privilégiés** (Référents : Denis CARRION et Valérie GAY)

Des clubs, de par leur faible nombre d'adhérents, ne peuvent pas négocier leurs plongées. L'objectif du CODEP69 est d'acheter des plongées à des prix négociés et les revendre, aux clubs intéressés, aux prix achetés.

Le CODEP69 choisira 3 structures de plongée maximum qui ne devront pas émettre de restriction quant à la période d'utilisation des plongées ni de la date limite d'utilisation.

Un mail a été envoyé à 80 SCA des bouches du Rhône et du Var.

Les informations demandées : prix de la plongée, hébergement, capacité.

A ce jour 21 % de réponses avec le tarif le plus bas proposé : 21 euros (blocs et plomb perso), 25 € (blocs et plomb fournis)

Objectif : mise en place de la mesure pour septembre 2022.

Sujet I.03 **Site internet CODEP**

Constat : A ce jour, le site ne répond pas aux besoins du CODEP (communication générale et des commissions, trésorerie, messageries). Un point sur le coût du site du CODEP, depuis sa mise en service et annuellement, doit être fait.

Le bureau du CODEP69 a rencontré, au salon de la plongée, VP dive. VP dive est une solution dédiée au monde de la plongée et déjà utilisé par de nombreux clubs et certains comités départementaux. Le coût reste faible et comprend, à ce jour, uniquement la migration des informations actuelles sur VP dive : 600 euros.

VP dive montre des facilités d'utilisation dans la communication, la gestion des activités, le paiement en ligne avec hello asso sans coût, la comptabilité.

Renaud HELSTROFFER en cours de test au sein de son club Thalassa.

Nécessité de créer un groupe de travail pour ce projet.

L'objectif serait d'effectuer ce changement de site pendant la période estivale afin de perturber le moins possible les activités des commissions.

Sujet I.04 **1^{ière} édition du festival de l'eau**

Ce festival, organisé par la mairie de Lyon, s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de 3 grands thèmes : Célébrer, Protéger et Découvrir.

Pour cette première édition, le "Festival de l'eau aura lieu les 1, 2 et 3 Juillet 2022.

Les projets présentant un lien avec le patrimoine du Rhône, de la Saône, de la Confluence ou avec l'élément aquatique seront favorisés.

Les porteurs de projets peuvent demander une aide financière, logistique, en communication. La mairie apporte des moyens financiers et matériels.

Le CODEP69 n'a pas pu mettre en place cette action en son nom du fait du délai court de dépôt du dossier (28 février 2022) et avec la nécessité de mobiliser les différentes commissions. Renaud HELSTROFFER doit s'informer auprès de la mairie s'il y a la possibilité de pouvoir bénéficier de la piscine du Rhône pour éventuellement faire des baptêmes d'apnée, de plongée adultes et enfants (commission jeunes/enfants) sur les journées du samedi 2 et dimanche 3 juillet 2022.

Gilles FRAMINET se charge de créer un document qui sera envoyé aux clubs du Rhône pour connaître les moyens techniques (palmes, masques, blocs, détendeurs, stab) et encadrants. Laurent BARDASSIER contacte le vieux campeur pour le gonflage des blocs.

Si pas de possibilités d'accéder à la piscine du Rhône, le CODEP69 s'associera aux actions de nettoyage dans l'eau qui seront mises en place.

Sujet I.05 **Date assemblée générale CODEP69**

Mercredi 9 novembre 2022 à 18h30 - À valider au prochain comité directeur du fait du quorum non atteint.

Sujet I.06 **Tour de table**

Gilles FRAMINET : La commission jeunes/enfants a été créée cette année et de ce fait il n'y a pas eu de budget prévisionnel 2021/2022 pour cette commission. Organisation d'une action en mai : L'accès à la piscine de Vaugneray est offert mais besoin de flyers.

Réponse : Le CODEP69 avait prévu un budget pour cette nouvelle commission et cette demande peut être honorée.

Frédérique CORDIER : L'open d'apnée n'aura pas lieu cette année mais cet évènement pourra sûrement être organisé fin mai 2023. Réflexion sur une organisation AURA.

1 nouveau moniteur a rejoint la commission apnée.

Organisation d'un RIFAA interclub le 19 juin 2022. Stage apnée statique en prévision ouvert aux cadres.

Olivier Elu est à nouveau en équipe de France.

Proposition de créer des fiches pour l'organisation des compétitions.

Vincent BERTIN :

La FFESSM a signé un accord avec VP dive.

Festival O déchet : 14 mai 2022.

Vincent va effectuer la descente du Rhône, du 10 au 24 juin 2022, en canoë pour faire des points analyses d'eau microplastiques et effectuera le retour en vélo. L'objectif est de sensibiliser les clubs pour effectuer des analyses tout au long du Rhône et le nettoyage de leurs berges.

La mairie souhaiterait que le nettoyage du Rhône et de la darse soient faits lors du festival de l'eau les 1-2 et 3 juillet 2022.

Gilles FRAMINET : Organisation d'une rencontre enfants/jeunes interdisciplinaire au mois de mai : demande si nécessité d'avoir un BNSSA pour la surveillance.

Réponse : La surveillance peut être assurée par les encadrants de la FFESSM ou des brevets d'état.

Jérôme THIEBAUT : La commission hockey subaquatique participera à la manifestation organisée par la commission enfants/jeunes les 21/22 mai 2022.

3 équipes vont au championnat de France.

Guy GROBOIS : Commission technique très active. Projets interdisciplinaires pour la saison prochaine.

Benoit PHILIPPS : Reprise des activités avec les journées découvertes : 11 plongeurs et 2 week-ends de formation PS1 (6 plongeurs du Rhône diplômés).

Patrick CAILLON : Une compétition a été organisée le 20 mars 2022. Cette compétition a permis à un des clubs du Rhône en sommeil de réactiver son activité.

Renaud HELSTROFFER : Souhaiterait recenser les résultats sportifs des différentes commissions.

Patricia AUDOUY : Le CODEP69 devait pouvoir bénéficier d'un espace de stockage du matériel au CDOS du fait du départ de la fédération d'escrime. Le projet n'est plus d'actualité et il va être nécessaire de réfléchir à un autre lieu de stockage. Matériel qui est, à ce jour, stocké dans un garage de la famille d'un membre du CODEP.

Autres informations :

- Possibilité d'acquérir, gratuitement, des minibus par la région à destination des structures associatives. Renaud HELSTROFFER se charge d'éclaircir cette proposition.
- Nouveau texte de loi qui impose que les associations qui reçoivent des dons aux œuvres fassent une déclaration aux impôts chaque année (clubs, CODEP). Date d'application au 31 décembre 2022. Cette information sera évoquée lors d'un prochain SUBAQUA et lors d'une diffusion aux clubs.

Prochaine réunion du comité directeur 16 juin 2022 à 19h30

----- clôture de la séance à 22h15 -----

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

